

DEPARTEMENT
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU
20 septembre 2022

PUBLIE LE : 26 SEP. 2022

Délibération n°220920-10 : Adhésion à l'association « l'Energie de nos déchets » et désignation de représentants du syndicat au sein de l'association

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le quatorze septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MONNIER, doyen de l'assemblée, puis de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal, nouvellement élu et immédiatement installé.

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

PRESENTS

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

**CU GRAND PARIS SEINE ET
OISE**

François DAZELLE, PRESIDENT
Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE
Stéphane CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE
Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

**CA SAINT-GERMAIN BOUCLES
DE SEINE**

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communautés non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés des Syndicats Intercommunaux
Madame Audrey MILLEVILLE, Directrice des services techniques des Syndicats Intercommunaux
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées des Syndicats Intercommunaux

| | | |
|---------------------------------------|---|------------------------|
| Communauté Urbaine | : | 1 (10 communes) |
| Communauté d'Agglomération | : | 1 (5 communes) |
| QUORUM | : | 8 |
| Délégués présents | : | 14 |
| Pouvoirs | : | 2 |
| Délégués comptant pour le vote | : | 15 |

OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION « L'ENERGIE DE NOS DECHETS » ET DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU SYNDICAT AU SEIN DE L'ASSOCIATION**RAPPORTEUR** : Le Président

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-12 et L.2122-22 selon lesquels l'adhésion à une association n'entre ni dans les pouvoirs propres du président, ni dans les délégations du Comité au président ;

VU la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association et le décret d'application du 16 août 1901 ;

VU les statuts de l'association du 28 mai 2022 ;

VU le procès-verbal de la 1^{ère} assemblée générale constitutive et procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 juin 2022 ;

CONSIDERANT que l'association « L'Energie de nos Déchets » a pour objet de promouvoir la valorisation énergétique des déchets et d'informer et sensibiliser les acteurs du secteur, les partenaires institutionnels, les décideurs et le grand public, en traitant globalement les questions relatives à la gestion, au traitement et à la valorisation des déchets, dans un dialogue à même d'apporter des solutions concrètes et de porter les expériences de chaque membre, permettant la mutualisation des données et des compétences entre acteurs publics ;

CONSIDERANT qu'il s'agit d'une structure de réflexion, d'action, de propositions et d'échanges, prioritairement entre les collectivités locales et leurs groupements, l'association étant également ouverte, de façon non prioritaire, aux autres entités intervenant dans le domaine de la valorisation énergétique des déchets ;

CONSIDERANT que le montant annuel de l'adhésion est estimé à 0,0064 euros par habitant pour l'année 2022 ;

CONSIDERANT l'intérêt pour le syndicat VALOSEINE d'adhérer à cette association ;

CONSIDERANT qu'en cas de décision favorable de la part du comité sur l'adhésion à cette association, il convient de désigner un membre titulaire, en lieu et place du Président du syndicat, et un membre suppléant, chargés de représenter le syndicat au sein de cette association ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE d'adhérer, en qualité de membre fondateur, à l'association « L'Energie de nos Déchets », dont le siège social est fixé au Syndicat Mixte du Département de l'Oise (SMDO) parc tertiaire et scientifique CS 30316 60203 Compiègne Cedex, et de régler le montant de la cotisation annuelle.

AUTORISE le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion, ainsi que le renouvellement annuel du paiement de la cotisation.

DESIGNE, pour représenter le Président au sein des diverses instances de l'association ;

- Monsieur Mark VENUS membre titulaire,
- Monsieur Serge CASERIS membre suppléant.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **26 SEP, 2022**

Transmis en préfecture et affiché le **26 SEP, 2022**

Pour Extrait Conforme



Charles PRÉLOT
Secrétaire de séance

François DAZELLE
Président du Syndicat Intercommunal